

Placements

6.6 **PLACEMENTS**

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3 3 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport :

ŗ	paragraphe de l'article 3.3 du Regiement 11-102 sur le regime du passeport :				
	Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale¹		
	FNB MEGALONG (3X) BANQUES CANADIENNES ALTERNATIF, EFFET DE LEVIER QUOTIDIEN	6 mai 2025	Ontario		
	FNB MEGALONG (3X) NASDAQ- 100MD ALTERNATIF, EFFET DE LEVIER QUOTIDIEN				
	FNB MEGALONG (3X) S&P 500MD ALTERNATIF, EFFET DE LEVIER QUOTIDIEN				
	FNB MEGALONG (3X) SOCIÉTÉS AMÉRICAINES DE SEMI- CONDUCTEURS ALTERNATIF, EFFET DE LEVIER QUOTIDIEN				

FNB MEGALONG (3X) SOCIÉTÉS AURIFÈRES CANADIENNES ALTERNATIF, EFFET DE LEVIER

FNB MEGALONG (3X) TITRES DU TRÉSOR AMÉRICAIN DE PLUS DE 20 ANS ALTERNATIF, EFFET DE LEVIER QUOTIDIEN

FNB MEGASHORT (-3X) NASDAQ-100MD ALTERNATIF, EFFET DE LEVIER QUOTIDIEN

FNB MEGASHORT (-3X) S&P 500MD ALTERNATIF, EFFET DE LEVIER QUOTIDIEN

FNB MEGASHORT (-3X) SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
AMÉRICAINES DE SEMI- CONDUCTEURS ALTERNATIF, EFFET DE LEVIER QUOTIDIEN		
FNB MEGASHORT (-3X) SOCIÉTÉS AURIFÈRES CANADIENNES ALTERNATIF, EFFET DE LEVIER QUOTIDIEN		
FNB MEGASHORT (-3X) TITRES DU TRÉSOR AMÉRICAIN DE PLUS DE 20 ANS ALTERNATIF, EFFET DE LEVIER QUOTIDIEN		
FNB SAVVYLONG (2X) AAPL	5 mai 2025	Ontario
FNB SAVVYLONG (2X) AMZN		
FNB SAVVYLONG (2X) GOOGL		
FNB SAVVYLONG (2X) MSFT		
FNB SAVVYLONG (2X) NVDA		
FNB SAVVYLONG (2X) TSLA		
FNB SAVVYSHORT (-2X) NVDA		
FNB SAVVYSHORT (-2X) TSLA		
FONDS ALTERNATIF D'OCCASIONS DE CRÉDIT RP	6 mai 2025	Ontario
HARVEST APPLE ENHANCED HIGH INCOME SHARES ETF	6 mai 2025	Ontario
YORKVILLE AEGON BALANCED PORTFOLIO	5 mai 2025	Ontario
YORKVILLE AEGON CONSERVATIVE INCOME PORTFOLIO		
YORKVILLE AEGON GROWTH		

PORTFOLIO

1 Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS ACTIONS CANADIENNES FMOQ	5 mai 2025	Québec
FONDS ACTIONS INTERNATIONALES FMOQ		
FONDS DE PLACEMENT FMOQ		
FONDS ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR FMOQ		
FONDS MONÉTAIRE FMOQ		
FONDS OBLIGATIONS CANADIENNES FMOQ		
FONDS OMNIBUS FMOQ		
FONDS OMNIRESPONSABLE FMOQ		
FONDS REVENU MENSUEL FMOQ		

TROILUS GOLD CORP.	1 ^{er} mai 2025	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
		- Nunavut

CATÉGORIE ACTIFS RÉELS MONDIAUX AGF

5 mai 2025

Ontario

CATÉGORIE ACTIONS DE **CROISSANCE CANADIENNES AGF**

CATÉGORIE ACTIONS **EUROPÉENNES AGF**

CATÉGORIE ACTIONS MONDIALES AGF

CATÉGORIE CROISSANCE AMÉRICAINE AGF

CATÉGORIE DIRECTION CHINE AGF

CATÉGORIE MARCHÉS ÉMERGENTS AGF

CATÉGORIE MONDIALE DE **DIVIDENDES AGF**

CATÉGORIE MONDIALE DE RENDEMENT AGF

CATÉGORIE MONDIALE ÉQUILIBRÉE INVESTISSEMENT DURABLE AGF

CATÉGORIE OBLIGATIONS À RENDEMENT GLOBAL AGF

CATÉGORIE PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS CONSERVATEUR AGF

CATÉGORIE PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS CROISSANCE AGF

CATÉGORIE PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS ÉQUILIBRÉ AGF

CATÉGORIE PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS MONDIAL AGF

CATÉGORIE REVENU À COURT TERME AGF

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CATÉGORIE REVENU DE DIVIDENDES NORD-AMÉRICAINS AGF		
CATÉGORIE REVENU FIXE PLUS AGF		
CATÉGORIE SECTEURS AMÉRICAINS AGF		
FONDS À TAUX VARIABLE REVENU AGF		
FONDS CANADIEN DE PETITES CAPITALISATIONS AGF		
FONDS D'ACTIONS MONDIALES CROISSANCE DURABLE AGF		
FONDS D'ACTIFS RÉELS MONDIAUX AGF		
FONDS D'ACTIONS DE CROISSANCE CANADIENNES AGF		
FONDS D'ACTIONS EUROPÉENNES AGF		
FONDS D'ACTIONS MONDIALES AGF		
FONDS DE CROISSANCE AMÉRICAINE AGF		
FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN AGF		
FONDS DE REVENU AMÉLIORÉ D'ACTIONS AMÉRICAINES AGF		
FONDS DE REVENU D'ACTIONS AGF		
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES CANADIENS AGF		
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES NORD-AMÉRICAINS AGF		
FONDS DE REVENU FIXE PLUS AGF		

FONDS DE REVENU STRATÉGIQUE

MONDIAL AGF

Nom de l'émetteur Date du visa Autorité principale¹

FONDS DES MARCHÉS ÉMERGENTS AGF

FONDS DES MARCHÉS ÉMERGENTS HORS CHINE AGF

FONDS DIRECTION CHINE AGF

FONDS D'OBLIGATIONS À RENDEMENT GLOBAL AGF

FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS MONDIALES AGF

FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES CONVERTIBLES AGF

FONDS É.-U. PETITE ET MOYENNE CAPITALISATION AGF

FONDS ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE MONDIAL AGF

FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES AGF

FONDS MONDIAL DE RENDEMENT AGF

FONDS MONDIAL ÉQUILIBRÉ INVESTISSEMENT DURABLE AGF

FONDS SECTEURS AMÉRICAINS AGF

FONDS SÉLECT MONDIAL AGF

PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS CONSERVATEUR AGF

PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS CROISSANCE AGF

PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS ÉQUILIBRÉ AGF

PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS MONDIAL AGF

CATÉGORIE FIDELITY ACTIONS

29 avril 2025

Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale¹
AMÉRICAINES		
CATÉGORIE FIDELITY ACTIONS AMÉRICAINES - CIBLÉ - DEVISES NEUTRES		
CATÉGORIE FIDELITY ACTIONS AMERICAINES - CIBLEE		
CATÉGORIE FIDELITY ACTIONS AMÉRICAINES - DEVISES NEUTRES		
CATÉGORIE FIDELITY ACTIONS MONDIALES - CONCENTRÉ		
CATÉGORIE FIDELITY ACTIONS NORD-AMÉRICAINES		
CATÉGORIE FIDELITY BÂTISSEURS – DEVISES NEUTRES(MC)		
CATÉGORIE FIDELITY BÂTISSEURS(MC)		
CATÉGORIE FIDELITY CANADA PLUS		
CATÉGORIE FIDELITY CHINE		
CATÉGORIE FIDELITY CROISSANCE ET VALEUR MONDIALES		
CATÉGORIE FIDELITY CROISSANCE ET VALEUR MONDIALES - DEVISES NEUTRES		
CATÉGORIE FIDELITY CROISSANCE INTERNATIONALE		
CATÉGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS(MD) AMÉRIQUE		
CATÉGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS(MD) AMÉRIQUE – DEVISES NEUTRES		
CATÉGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS(MD) CANADA		
CATÉGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS(MD) INTERNATIONALES		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale¹
CATÉGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS(MD) INTERNATIONALES – DEVISES NEUTRES		
CATÉGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS(MD) MONDIALES		
CATÉGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS(MD) MONDIALES – DEVISES NEUTRES		
CATÉGORIE FIDELITY DIVIDENDES		
CATÉGORIE FIDELITY DIVIDENDES MONDIAUX		
CATEGORIE FIDELITY DIVIDENDES PLUS		
CATÉGORIE FIDELITY ÉQUILIBRE CANADA		
CATÉGORIE FIDELITY ÉTOILE D'ASIE(MD)		
CATÉGORIE FIDELITY ÉTOILE DU NORD(MD)		
CATÉGORIE FIDELITY ÉTOILE DU NORD(MD) – DEVISES NEUTRES		
CATÉGORIE FIDELITY EUROPE		
CATÉGORIE FIDELITY EXPANSION CANADA		
CATÉGORIE FIDELITY EXTRÊME- ORIENT		
CATÉGORIE FIDELITY FRONTIÈRE NORD(MD)		
CATÉGORIE FIDELITY GRANDE CAPITALISATION CANADA		
CATÉGORIE FIDELITY IMMOBILIER MONDIAL		
CATÉGORIE FIDELITY INNOVATIONS		

Nom de l'émetteur Date du visa Autorité principale¹ **MONDIALES - DEVISES** NEUTRES(MC) CATÉGORIE FIDELITY INNOVATIONS MONDIALES(MC) CATÉGORIE FIDELITY INNOVATIONS **TECHNOLOGIQUES** CATÉGORIE FIDELITY JAPON CATÉGORIE FIDELITY MARCHÉS ÉMERGENTS CATÉGORIE FIDELITY MARQUES MONDIALES GRAND PUBLIC CATÉGORIE FIDELITY MONDIALE CATÉGORIE FIDELITY OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CATÉGORIE FIDELITY OCCASIONS CANADO-AMÉRICAINES CATÉGORIE FIDELITY OCCASIONS CANADO-AMÉRICAINES - DEVISES **NEUTRES** CATÉGORIE FIDELITY PETITE CAPITALISATION AMÉRIQUE CATÉGORIE FIDELITY PETITE CAPITALISATION AMÉRIQUE -**DEVISES NEUTRES** CATÉGORIE FIDELITY POTENTIEL **CANADA** CATÉGORIE FIDELITY PRÉCURSEURS(MD) CATÉGORIE FIDELITY PRÉCURSEURS(MD) -**AUTOMATISATION** CATÉGORIE FIDELITY RÉPARTITION **DACTIFS CANADIENS** CATÉGORIE FIDELITY RESSOURCES

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
NATURELLES MONDIALES		
CATÉGORIE FIDELITY REVENU À COURT TERME CANADA		
CATÉGORIE FIDELITY REVENU MENSUEL		
CATÉGORIE FIDELITY SERVICES FINANCIERS MONDIAUX		
CATÉGORIE FIDELITY SITUATIONS SPÉCIALES		
CATÉGORIE FIDELITY SOINS DE LA SANTÉ MONDIAUX		
CATEGORIE FIDELITY TOUTES CAPITALISATIONS AMERIQUE		
CATÉGORIE FIDELITY TOUTES CAPITALISATIONS AMÉRIQUE - DEVISES NEUTRES		
CATÉGORIE FIDELITY VALEUR INTRINSÈQUE MONDIALE		
CATÉGORIE FIDELITY VALEUR INTRINSÈQUE MONDIALE - DEVISES NEUTRES		
CATÉGORIE FIDELITY VISION STRATÉGIQUE – DEVISES NEUTRES(MC)		
CATÉGORIE FIDELITY VISION STRATÉGIQUE(MC)		
CATÉGORIE MANDAT PRIVÉ FIDELITY REVENU FIXE - PLUS		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY ACTIONS MONDIALES		
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY CROISSANCE		
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY CROISSANCE MONDIALE		

Nom de l'émetteur Date du visa Autorité principale1 CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY EQUILIBRE CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY EQUILIBRE MONDIALE CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY REVENU CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY REVENU MONDIALE FIDELITY ASSET ALLOCATION **CURRENCY NEUTRAL PRIVATE POOL** FIDELITY ASSET ALLOCATION PRIVATE POOL FIDELITY GLOBAL LARGE CAP CLASS FIDELITY GLOBAL LARGE CAP **CURRENCY NEUTRAL CLASS** FIDELITY U.S. GROWTH **OPPORTUNITIES CLASS** MANDAT PRIVÉ FIDELITY ACTIONS **AMÉRICAINES** MANDAT PRIVÉ FIDELITY ACTIONS **AMÉRICAINES - DEVISES NEUTRES** MANDAT PRIVÉ FIDELITY ACTIONS **CANADIENNES** MANDAT PRIVÉ FIDELITY ACTIONS CANADIENNES - CONCENTRÉ MANDAT PRIVÉ FIDELITY ACTIONS **INTERNATIONALES** MANDAT PRIVÉ FIDELITY ACTIONS **INTERNATIONALES - DEVISES NEUTRES** MANDAT PRIVÉ FIDELITY ACTIONS **MONDIALES** MANDAT PRIVÉ FIDELITY ACTIONS **MONDIALES - DEVISES NEUTRES**

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
MANDAT PRIVÉ FIDELITY CROISSANCE MONDIALE		
MANDAT PRIVÉ FIDELITY ÉQUILIBRE		
MANDAT PRIVÉ FIDELITY ÉQUILIBRÉ - DEVISES NEUTRES		
MANDAT PRIVÉ FIDELITY ÉQUILIBRE - REVENU		
MANDAT PRIVÉ FIDELITY ÉQUILIBRÉ - REVENUE - DEVISES NEUTRES		
MANDAT PRIVÉ FIDELITY VALEUR CONCENTRÉE		
CELESTICA INC.	2 mai 2025	Ontario
DISCOVERY SILVER CORP.	5 mai 2025	Ontario
FNB FIDELITY SIMPLIFIÉ – REVENU CONSERVATEUR	6 mai 2025	Ontario
FNB FIDELITY SIMPLIFIÉ – REVENU FIXE		
FNB INGÉNIEUX D'ACTIONS À RENDEMENT AMÉLIORÉ MANUVIE	5 mai 2025	Ontario
FNB INGÉNIEUX D'ACTIONS AMÉRICAINES À RENDEMENT AMÉLIORÉ MANUVIE		
FNB INGÉNIEUX D'OBLIGATIONS MONDIALES MANUVIE		
PORTEFEUILLE FNB INGÉNIEUX DE DIVIDENDES MONDIAUX MANUVIE		
FNB TGP AAA RBC (CAD – COUVERT)	30 avril 2025	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
SPROTT PHYSICAL GOLD AND SILVER TRUST	1 ^{er} mai 2025	Ontario
SPROTT PHYSICAL SILVER TRUST	1 ^{er} mai 2025	Ontario
VERITAS ABSOLUTE RETURN FUND VERITAS CANADIAN EQUITY FUND	30 avril 2025	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport:

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale¹
FONDS D'ACTIONS DE PETITES ET MOYENNES CAPITALISATIONS MONDIALES CANADA VIE	1 ^{er} mai 2025	Ontario
FONDS G.A. 1832 D'ACTIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS	5 mai 2025	Ontario
FONDS DE REVENU DE RETRAITE DYNAMIQUE	2 mai 2025	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
AXCAP VENTURES INC. (FORMERLY, NETCOINS HOLDINGS INC.)	23 avril 2025	16 avril 2025
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	17 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	17 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	17 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	17 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	17 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	17 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	22 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	22 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE	23 avril 2025	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
COMMERCE		
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 avril 2025	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 avril 2025	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	23 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 avril 2025	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 avril 2025	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 avril 2025	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 avril 2025	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	23 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	23 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	23 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	23 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	23 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	23 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	23 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	23 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	23 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	23 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	23 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	23 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	23 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	24 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	24 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	24 avril 2025	25 mai 2023

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	24 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	24 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	24 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	24 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	24 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	24 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	24 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	24 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	24 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	24 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	24 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	25 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	25 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	25 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	25 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	25 avril 2025	25 mai 2023

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	25 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	25 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	24 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	25 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	25 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	25 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	25 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	25 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	25 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	25 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	28 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	28 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	28 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	28 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	28 avril 2025	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	28 avril 2025	25 mai 2023

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 avril 2025	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 avril 2025	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 avril 2025	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 avril 2025	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 avril 2025	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 avril 2025	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 avril 2025	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 avril 2025	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	23 avril 2025	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	23 avril 2025	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	23 avril 2025	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	23 avril 2025	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	23 avril 2025	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	23 avril 2025	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	23 avril 2025	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	24 avril 2025	27 juin 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	24 avril 2025	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	24 avril 2025	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	24 avril 2025	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	24 avril 2025	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	25 avril 2025	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	25 avril 2025	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	25 avril 2025	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	25 avril 2025	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	25 avril 2025	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	25 avril 2025	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 avril 2025	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 avril 2025	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 avril 2025	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 avril 2025	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 avril 2025	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 avril 2025	27 juin 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	17 avril 2025	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	17 avril 2025	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	17 avril 2025	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	21 avril 2025	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	22 avril 2025	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	22 avril 2025	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	22 avril 2025	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	22 avril 2025	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	22 avril 2025	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	22 avril 2025	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	22 avril 2025	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	23 avril 2025	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	23 avril 2025	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	23 avril 2025	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	23 avril 2025	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	23 avril 2025	15 mars 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	23 avril 2025	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	24 avril 2025	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	24 avril 2025	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	24 avril 2025	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	24 avril 2025	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	25 avril 2025	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	25 avril 2025	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	25 avril 2025	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	28 avril 2025	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	28 avril 2025	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	28 avril 2025	15 mars 2024
BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT LTD.	22 avril 2025	26 octobre 2023
CARS AND PARS PROGRAMME	17 avril 2025	20 septembre 2023
CARS AND PARS PROGRAMME	24 avril 2025	20 septembre 2023
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	24 avril 2025	31 mars 2025
FÉDÉRATION DES CAISSES	24 avril 2025	31 mars 2025

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
DESJARDINS DU QUÉBEC		
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	23 avril 2025	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	23 avril 2025	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	23 avril 2025	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	23 avril 2025	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	24 avril 2025	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	24 avril 2025	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	24 avril 2025	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	24 avril 2025	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	25 avril 2025	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	25 avril 2025	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	25 avril 2025	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	25 avril 2025	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	28 avril 2025	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	28 avril 2025	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	28 avril 2025	4 mars 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	28 avril 2025	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	28 avril 2025	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	28 avril 2025	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	28 avril 2025	4 mars 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	22 avril 2025	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	22 avril 2025	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	22 avril 2025	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	22 avril 2025	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	22 avril 2025	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	22 avril 2025	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	22 avril 2025	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	22 avril 2025	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	23 avril 2025	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	23 avril 2025	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	24 avril 2025	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	24 avril 2025	9 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	24 avril 2025	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	24 avril 2025	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	24 avril 2025	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	24 avril 2025	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	24 avril 2025	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	25 avril 2025	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	25 avril 2025	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	25 avril 2025	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	25 avril 2025	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	25 avril 2025	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	25 avril 2025	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	25 avril 2025	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	25 avril 2025	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	25 avril 2025	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	25 avril 2025	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	25 avril 2025	9 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	25 avril 2025	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	25 avril 2025	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	25 avril 2025	9 septembre 2024
PREMIUM GLOBAL INCOME SPLIT CORP.	23 avril 2025	13 décembre 2024
TRISUMMIT UTILITIES INC.	22 avril 2025	3 avril 2025
VERSES AI INC.	24 avril 2025	26 septembre 2024
VIZSLA SILVER CORP.	28 avril 2025	24 avril 2025

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Alimentation Couche-Tard Inc. (I'« émetteur ») Accord pour un placement à l'extérieur du Québec

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 17 avril 2025 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la Loi sur les valeurs mobilières, RLRQ, c. V-1.1;

Vu l'article 115 du Règlement sur les valeurs mobilières, RLRQ, c. V-1.1, r. 50;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec de billets à court terme, le tout conformément aux informations déposées par l'émetteur auprès de l'Autorité (le « placement »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la Loi sur l'encadrement du secteur financier, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi.

En conséquence, l'Autorité donne son accord à l'émetteur pour qu'il puisse procéder au placement. Fait le 23 avril 2025.

Patrick Théorêt Directeur des opérations de financement

Décision nº: 2025-FS-102872

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus (« Règlement 45-106 ») et au Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1er octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
12783185 CANADA INC.	2025-04-08 au 2025-04-16	7 726 \$
4AG ROBOTICS INC.	2025-04-22 au 2025-05-01	3 000 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
ACTIVE IMPACT FUND III LIMITED PARTNERSHIP	2025-04-27	6 750 000 \$
ANGELLIST ADVISORS, LLC	2025-04-29	11 844 \$
ANONYMOUS INTELLIGENCE COMPANY INC.	2025-04-07	120 243 \$
ANTRIM BALANCED MORTGAGE FUND LTD.	2025-04-03 au 2025-04-10	4 606 402 \$
ATHA ENERGY CORP.	2025-04-22	10 000 000 \$
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2025-04-21	2 777 600 \$
BENNETT JONES SERVICES TRUST	2023-07-01 au 2023-07-07	245 760 \$
BENNETT JONES SERVICES TRUST	2024-04-01 au 2024-06-27	9 036 288 \$
BLACKROCK DIRECT LENDING FEEDER IX-L, LP	2025-04-14	1 551 719 \$
BLACKROCK EUROPE PROPERTY FUND V SCSP SIF	2025-04-14	5 147 352 \$
BNP PARIBAS ISSUANCE BV	2025-04-14	415 000 \$
CUPANI METALS CORP.	2024-09-11	1 000 000 \$
ECAPITAL BOND CORP.	2025-04-21	5 320 000 \$
ERRINGTON METALS INC.	2025-04-25 au 2025-04-28	4 210 250 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
EURO SUN MINING INC.	2022-12-14	125 000 \$
FAIRCHILD GOLD CORP.	2025-04-22	810 000 \$
FIERA REAL ESTATE SMALL CAP INDUSTRIAL FUND LP (FORMERLY GPM REAL PROPERTY (13) LIMITED PARTNERSHIP)	2025-04-21	15 235 000 \$
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER DE BASE CANADIEN RBC	2025-04-24	22 199 102 \$
HARBOURVEST INFRASTRUCTURE INCOME CAYMAN PARALLEL PARTNERSHIP L.P.	2023-09-29	14 324 611 \$
HAZELVIEW CO-INVEST IV LP	2025-04-22	14 008 485 \$
ICM BLUEBIRD CANADIAN SELF STORAGE SPV LP	2025-04-23	1 200 000 \$
IMMO FINANCE CAPITAL S.E.C.	2025-04-23 au 2025-05-02	410 000 \$
INVESTX SERIES (OPN-C3) LIMITED PARTNERSHIP	2025-04-25	561 452 \$
JPMORGAN CHASE & CO.	2025-04-22	396 834 900 \$
LIFA INVESTISSEMENTS, S.E.C.	2025-04-23	500 000 \$
LIGHTSPEED SPV-A, LLC	2025-04-11	30 141 300 \$
MAYO LAKE MINERALS INC.	2025-03-31	110 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
MINES D'OR ORBEC INC.	2025-04-24	475 000 \$
NORTHLEAF ASSET-BASED SPECIALTY FINANCE LP	2025-04-22	16 592 400 \$
ORGANTO FOODS INC.	2025-04-16	8 061 960 \$
PEAKHILL INCOME OPPORTUNITY LIMITED PARTNERSHP	2025-04-21 au 2025-04-30	4 200 084 \$
PLACEMENTS OMÉGA S.E.C.	2025-04-23 au 2025-04-28	900 000 \$
PLENTITUDE REAL ESTATE DEVELOPMENT TRUST	2025-04-28 au 2025-04-29	110 500 \$
PROBE GOLD INC.	2024-04-02	5 400 000 \$
RACKLA METALS INC.	2025-04-23	2 994 150 \$
ROBOTIQUE INFONUAGIQUE C2RO INC.	2025-04-22	1 177 588 \$
SAFE SUPPLY STREAMING CO LTD., FORMERLY ORIGIN THERAPEUTICS HOLDINGS INC.	2025-04-22	791 200 \$
TEN99 BROADVIEW TRUST	2025-04-25	208 900 \$
TREZ CAPITAL PRIME TRUST	2025-04-21 au 2025-04-25	1 322 073 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2025-04-21 au 2025-04-25	1 263 739 \$
UBS AG, JERSEY BRANCH	2025-04-22 au 2025-04-30	16 801 471 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
UBS AG, JERSEY BRANCH	2025-04-11 au 2025-04-17	14 696 091 \$
VECTOR MORTGAGE TRUST	2025-05-01	1 759 650 \$
VELOCITY FUND II PRIME, A SERIES OF VELOCITY VENTURE FUND INVESTORS, LP	2025-04-25	3 392 745 \$
WESTBRIDGE CAPITAL PARTNERS INCOME TRUST	2024-11-04	3 695 220 \$
WESTBRIDGE CAPITAL PARTNERS INCOME TRUST	2025-04-02	2 687 940 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
BAM LONG SHORT EQUITY FUND	2024-01-01 au 2024-12-31	9 698 314 \$
FONDS À RENDEMENT COURANT DE PRESIMA	2024-01-01 au 2024-12-30	8 675 273 \$
FONDS DE DIVIDENDES CANADIENS MACKENZIE	2024-01-01 au 2024-12-31	47 934 584 \$
FONDS EN GESTION COMMUNE CLIMAT MONDIAL GESTION DE PLACEMENTS MANUVIE	2024-01-01 au 2024-12-31	20 417 918 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
FONDS EN GESTION COMMUNE D'OBLIGATIONS DE SOCIETES POUR UN PASSIF A COURT TERME GESTION DE PLACEMENTS MANUVIE	2024-01-01 au 2024-12-31	119 749 393 \$
FONDS EN GESTION COMMUNE D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS POUR UN PASSIF À MOYEN TERME GESTION DE PLACEMENTS MANUVIE	2024-01-01 au 2024-12-31	102 042 661 \$
FONDS FIERA ACTIONS CANADIENNES À FAIBLE BÊTA	2024-01-01 au 2024-12-31	2 005 000 \$
FONDS FIERA AGRICULTURE MONDIALE	2024-01-01 au 2024-12-31	29 961 800 \$
FONDS FIERA INVESTISSEMENTS PRIVÉS II	2024-01-01 au 2024-12-31	646 447 \$
FONDS HEXAVEST MONDIAL TOUS LES PAYS (ACWI)	2024-01-01 au 2024-12-31	8 324 000 \$
FONDS LEADERS EN ENVIRONNEMENT NEI	2024-01-01 au 2024-12-31	25 577 491 \$
FONDS MONDIAL A PETITE CAPITALISATION MANUVIE	2024-01-01 au 2024-12-31	913 170 \$
FONDS OBLIGATIONS MANUVIE	2024-01-01 au 2024-12-31	183 670 343 \$
GOLDMAN SACHS US\$ LIQUID RESERVES FUND	2024-01-03 au 2024-12-30	5 409 254 934 \$
LAWRENCE PARK CREDIT STRATEGIES FUND	2023-01-01 au 2023-12-31	6 644 050 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
LAWRENCE PARK CREDIT STRATEGIES FUND	2021-01-01 au 2021-12-31	40 196 411 \$
NB PRIVATE DEBT FUND V (CANADA FEEDER) LP	2024-01-31 au 2024-12-13	305 260 950 \$
PEMBROKE GLOBAL EQUITY POOLED FUND	2024-01-09 au 2024-12-31	10 988 893 \$
PEMBROKE GLOBAL GROWTH POOLED FUND	2024-01-02 au 2024-12-31	2 395 542 \$
ARES SPECIALTY HEALTHCARE FUND (OFFSHORE) (U), L.P.	2025-01-23 au 2025-01-23	25 867 800 \$
CATÉGORIE D'ACTIONS AMÉRICAINES TOUTES CAPITALIZATIONS MANUVIE	2024-01-01 au 2024-12-31	10 068 741 \$
FONDS ACTIFS RÉELS MANUVIE	2024-01-01 au 2024-12-31	6 557 923 \$
FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES TOUTES CAPITALIZATIONS MANUVIE	2024-01-01 au 2024-12-31	32 377 700 \$
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES ER NEI (AUPARAVANT, FONDS D'ACTIONS CANADIENNES ÉTHIQUE NEI)	2024-01-01 au 2024-12-31	1 354 484 \$
FONDS DE REVENU FONDAMENTAL MANUVIE	2024-01-01 au 2024-12-31	16 376 953 \$
FONDS D'OBLIGATIONS AMÉRICAINES SANS RESTRICTION MANUVIE	2024-01-01 au 2024-12-31	18 991 951 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
FONDS FIERA À CROISSANCE ÉQUILIBRÉE (AUPARAVANT FONDS FIERA CGOV ÉQUILIBRÉ)	2024-01-01 au 2024-12-31	11 729 419 \$
FONDS FIERA ACTIONS AMÉRICAINES	2024-01-01 au 2024-12-31	251 458 646 \$
FONDS FIERA ASFI - GESTION ACTIVE OBLIGATIONS CANADIENNES UNIVERS (ANCIENNEMENT FONDS FIERA OBLIGATIONS - GESTION ACTIVE	2024-01-01 au 2024-12-31	141 489 322 \$
FONDS FIERA ASFI - GESTION STRATÉGIQUE OBLIGATIONS CANADIENNES UNIVERS	2024-01-01 au 2024-12-31	26 849 919 \$
FONDS FIERA ASFI - GESTION STRATÉGIQUE OBLIGATIONS CANADIENNES UNIVERS LONG TERME	2024-01-01 au 2024-12-31	207 282 478 \$
FONDS FIERA ASFI - OBLIGATIONS CANADIENNES À COURT ET MOYEN TERME	2024-01-01 au 2024-12-31	56 888 541 \$
FONDS FIERA ASFI - UNIVERS LONG TERME VALEUR RELATIVE	2024-01-01 au 2024-12-31	76 113 000 \$
FONDS FIERA D'ACTIONS CANADIENNES À DIVIDENDES PLUS	2024-01-01 au 2024-12-31	7 865 694 \$
FONDS FIERA D'ACTIFS RÉELS DIVERSIFIÉS	2024-01-01 au 2024-12-31	33 416 636 \$
FONDS FIERA D'ACTIONS TOTALES (AUPARAVANT FONDS FIERA CGOV À ACTIONS TOTALES)	2024-01-01 au 2024-12-31	24 317 837 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
FONDS FIERA PLACEMENTS PRIVÉS MONDIAUX	2024-01-01 au 2024-12-31	48 235 158 \$
GOLDMAN SACHS US\$ STANDARD VNAV FUND	2024-05-21 au 2024-05-21	1 462 085 \$

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 **Divers**

Celestica Inc. (I'« émetteur ») Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 23 avril 2025 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la Loi sur les valeurs mobilières, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le Règlement 14-101 sur les définitions, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le Règlement 41-101, le Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

- « dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;
- « prospectus » : le prospectus préalable de base que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 25 avril 2025, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;
- « suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la Loi sur l'encadrement du secteur financier, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

- 1. L'émetteur est un émetteur assujetti dans tous les territoires du Canada;
- 2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
- Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
- 4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
- Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
- La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 24 avril 2025.

Patrick Théorêt Directeur des opérations de financement

Décision nº: 2025-FS-1029217

VIZSLA ROYALTIES CORP. (I'« émetteur ») Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 29 avril 2025 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la Loi sur les valeurs mobilières, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le Règlement 14-101 sur les définitions, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le Règlement 41-101, le Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

- « dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;
- « prospectus » : le prospectus préalable de base que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 7 mai 2025, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la Loi sur l'encadrement du secteur financier, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

- 1. L'émetteur est un émetteur assujetti dans tous les territoires du Canada;
- 2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
- Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
- 4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
- Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
- La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 5 mai 2025.

Patrick Théorêt Directeur des opérations de financement

Décision nº: 2025-FS-1030490

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.